REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

VILLE DE

Nogent-sur-Marne

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2010 ORDRE DU JOUR

FINANCIER

- 10/116 - Admission en non-valeur des produits irrécouvrables Années antérieures à 2001 jusqu'en 2008 - Exercice 2010 - 1
- 10/117 - Budget Annexe des Parkings Admission en non-valeur des produits irrécouvrables des années 2005 et 2008 - Exercice 2010 - 5
- 10/118 - Exercice 2010 Décision modificative n°3 Budget Général 9
- 10/119 - Demande de subvention parlementaire auprès de M. Christian CAMBON, Sénateur-Maire du Val de Marne, pour la restauration des peintures signées par Adrien KARBOWSKY et conservées dans le salon d' honneur de l'Hôtel de Ville de Nogent sur Marne 15
- 10/120 - Demande de subvention parlementaire auprès de Mme Catherine PROCACCIA, Sénateur du Val de Marne, pour l'acquisition de quatre vélos à assistance électrique destinés au personnel de la Ville de Nogent sur Marne 19
- 10/121 - Stationnement payant - Instauration tarifs de stationnement au parking « Dojo David DOUILLET » et augmentation des tarifs des parcs du Port - Arcades et SNCF 23

URBANISME

- 10/122 - Accord sur le principe d'une consultation du public pour le projet de logements 16-20 rue Gaston Margerie 27
- 10/123 - Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme 35

JURIDIQUE

- 10/124 - Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation de la restauration scolaire et municipale : approbation du choix du délégataire et du contrat 39
- 10/125 - Convention de mise en superposition d'affectation pour les aménagements situés sur les berges et sur l'emprise domaniale du bras comblé de l'Ile de Beauté 47

DRH

- 10/126 - Création de deux Contrats d'Accompagnement à l'Emploi- Passerelle 57
- 10/127 - Création de vacations pour l'enseignement de l'anglais en grande section de maternelle 61

AFFAIRES SCOLAIRES

- 10/128 - Revalorisation de la prestation Interministérielle de Restauration accordée aux enseignants du 1er degré. 65
- 10/129 - Revalorisation de la participation des familles au titre de la rémunération des études surveillées et mise en place d'un service garderie 73
- 10/130 - Création de la prestation «Surveillance du soir» . Fixation de la participation des familles et du taux de rémunération du personnel chargé de la surveillance. 77

SPORTS

- 10/131 - Tarifs d'utilisation des installations sportives par les établissements scolaires nogentais publics et privés des 1er et 2nd degrés et par les associations sportives des établissements scolaires nogentais publics et privés des 1er et 2nd degrés 81
- 10/132 - Approbation de la convention type de partenariat à intervenir entre la Commune et les associations dans le cadre des activités sportives organisées par le service des sports 85

JEUNESSE

- 10/133 - Approbation d'une convention financière à intervenir entre la commune et l'agence française du programme européen jeunesse en action 91
- 10/134 - Approbation de la convention entre la commune et la DDJS pour l'opération « Tous en club » 97
- 10/135 - Approbation des propositions du PIJ dans le cadre de l'appel à projets des « Evénements régionaux » 105
- 10/136 - Approbation de la convention entre la commune et le Conseil général du Val de Marne relative au prêt à titre gratuit d'une borne interactive de découverte des métiers 113

DIVERS

- 10/137 - Demande d'adhésion de la Communauté d'Agglomération Les Portes de l'Essonne au SEDIF pour le territoire des Communes d'Athis-Mons et de Juvisy-sur-Orges et approbation de la convention de gestion provisoire du service public de l'eau sur le territoire de ces communes 121
- 10/138 - Désignation d'un nouveau directeur de la régie personnalisée Scène Watteau-Pavillon Baltard 125
- 10/139 - Approbation du Principe de Municipalisation Du Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique Francis Poulenc 129
- 10/140 - Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT 133

10/140

RAPPORT AUX MEMBRES
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 JUILLET 2010

OBJET : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Par délibération n°08-37 du 21 mars 2008, le Conseil Municipal a donné des délégations de compétences au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Par délibération n°09/83 du 4 mai 2009, modifiant la délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

En application de l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire rend compte au Conseil Municipal des différentes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à délibérer sur le projet.

LE RAPPORTEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL,

N°10/140
Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n°08-37 du 21 mars 2008, décidant de donner délégation au Maire pour la durée de son mandat pour prendre différentes décisions au nom de la commune en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°09/83 du 4 mai 2009, modifiant la délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données :

N° 10-202 du 3 mai 2010 : PASSATION d'un contrat avec l'association Lapompadonf, représentée par Anne-Laure Labeye sa présidente, pour l'organisation d'un concert sur l'hémicycle du Port de plaisance le 21 juin 2010, moyennant le prix de 1 800 €.

N° 10-203 du 3 mai 2010 : DESIGNATION de la SCP Chouraqui – Nacache – Fournier, sise 41 allée de la Toison d'Or à Créteil pour la validation du règlement du concours vidéo amateur « Nogent insolite » organisé par la Ville du 6 mai au 30 septembre 2010.

N° 10-204 du 3 mai 2010 : APPROBATION du contrat à passer avec l'association Ansacprod, représentée par sa présidente, Mme Christine Marienval, sise 44 rue Franche Rue à Ansacq (60250), relatif à l'organisation d'un spectacle destiné aux enfants de la structure multi accueil Arc en Ciel, le prix de cette prestation s'élevant à 490 €.

N° 10-205 du 3 mai 2010 : APPROBATION du contrat à passer avec l'association Histoires de Sons, représentée par sa présidente, Mme Valérie Moy, sise 3 rue de l'Amiral Mouchez à Paris 75013, relatif à l'organisation d'un spectacle destiné aux enfants de la strcuture multi accueil La Farandole pour un montant de 540 €.

N° 10-206 du 3 mai 2010 : APPROBATION du contrat à passer avec l'association La Ferme de Tiligolo, représentée par son président, M. Vincent Boiteau, sise 24 rue de la Mécanique à Le Breuil-sous-Argenton (79150), relatif à l'organisation d'un spectacle destiné aux enfants de la structure multi accueil Tout en Couleur pour un montant de 510 €.

N° 10-207 du 4 mai 2010 : ACCEPTATION d'une indemnité d'assurance d'un montant de 382,40 € proposée par MAAF ASSURANCES SA, sise à Niort (79000) en réparation du préjudice subi par la Commune du fait de la détérioration par un de ses assurés d'éléments du mobilier urbain, le 31 juillet 2009.

N° 10-208 du 5 mai 2010 : RETRAIT de l'arrêté 10-196 du 28 avril 2010 et PASSATION d'une nouvelle convention avec le Golf du Parc du Tremblay fixant une nouvelle date pour la location du parcours de golf destiné à être utilisé dans le cadre d'un stage d'initiation organisé par la Commune, le montant de la location s'élevant à 121,99 €.

N° 10-209 du 6 mai 2010 : PASSATION d'un contrat avec l'association Acia, représentée par M. Ludovic Mjahed, son président, sise 3 bis rue du Maréchal Joffre à Nogent-sur-Marne pour l'organisation d'une animation « musique et danse » dans le cadre des Danses de la Marne, le coût de la prestation s'élevant à 850 €.

N° 10-210 du 10 mai 2010 : ACCEPTATION de l'indemnisation proposée par MATMUT Assurances, sise 66 rue de Sotteville à Rouen (76100), d'un montant de 1 460,71 €, en réparation du préjudice subi par la Commune le 13 octobre 2009 du fait de la détérioration d'éléments du mobilier urbain.

N°10-211 du 10 mai 2010 : PASSATION d'un contrat avec l'association Studio de la Vallée, sise 4 allée des roitelets à Soisy-sous-Montmorency (95230), représentée par son président, M. Alain Neau, pour la présentation d'un spectacle de prestation acoustique tzigane le 17 juin 2010 au Carré des Coignard, le prix de cette prestation s'élevant à 869,70 €.

N°10-212 du 10 mai 2010 : PASSATION d'un marché avec la société CAP SYNERGIE, sise 1 voie Félix Eboué à Créteil pour la fourniture et la maintenance de la solution externalisée de messagerie électronique « OptiMails Exchange » au prix de 17 910 € HT (21 420,36 € TTC).

N°10-213 du 10 mai 2010 : PASSATION d'un contrat avec l'association Studio de la Vallée, représentée par M. Alain Neau, son président, sise 4 allée des roitelets à Soisy-sous-Montmorency (95230), pour l'organisation d'un Garden Party le 13 juillet 2010, le montant de cette prestation s'élevant à 4 724,20 €.

N° 10-214 du 10 mai 2010 : PASSATION de marchés adaptés pour la fourniture de matériels sportifs avec les sociétés :

- DECASPORT, sise 4/8 quai de Seine à Saint-Ouen (93400) s'agissant du matériel de judo, pour un montant de 8 724,09 € HT (10 434 € TTC)
- LIEN SPORTS, sise 135 avenue Gabriel Péri à Ste Geneviève-des-Bois (91700) s'agissant du matériel de boxe, pour un montant de 4 435 € HT (5 304,26 € TTC).
- CASAL SPORT, sise ZAC du Pavé Neuf, 31 rue de l'Université à Noisy-le-Grand (93160), s'agissant du matériel de karaté, pour un montant de 8 927,76 € HT (10 677,60 € TTC).

N° 10-215 du 12 mai 2010 : CONSTITUTION d'une régie d'avance temporaire affectée au service Jeunesse pour les dépenses de nourriture et le règlement de frais imprévus (consultation médicale...), dans le cadre du séjour organisé du 5 au 8 juillet 2010.

N°10-216 du 12 mai 2010 : PASSATION d'un marché pour la réalisation de travaux neufs et d'entretien des bâtiments communaux avec les sociétés :

- ETABLISSEMENTS PIERRE, 9 rue Nicolet à Saint-Denis (93400), s'agissant des menuiseries bois, le montant annuel maximal de commandes étant fixé à 90 000 € HT,
- A.F.D., ZA Belle place, route de Guéret à La Chatre (36400), s'agissant des menuiseries PVC, le montant annuel maximal de commandes étant fixé à 60 000 € HT.

N° 10-217 du 12 mai 2010 : PASSATION d'un marché avec le groupement d'entreprises réunissant les sociétés SIREV, sise Parc d'activités des Arpents à Pontault-Combault (77340) et ESPACE ARROSAGE 2000, sise 600 rue du marché Rollay à Champigny-sur-Marne (94500) pour la réalisation de travaux d'entretien et de réparation du réseau hydraulique des espaces verts de la Ville. La prestation forfaitaire annuelle d'entretien s'élève à 7 100 € HT (8 491,60 € TTC), les prestations complémentaires étant estimées à 10 000 € HT au minimum et à 36 000 € HT au maximum.

N° 10-218 du 14 mai 2010 : PASSATION d'un marché avec la société SPARFEL NORMANDIE IDF, sise La Forge Moisy à Cresseveuille (14 430) pour la réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique au prix de 521 869,30 € HT (624 155,68 € TTC) et avec le groupement des sociétés ENVIROSPORT et EMULITHE, la première étant domiciliée chemin des Vignes à Amiens (80 094) et la seconde voie de Seine à Villeneuve-le-Roi (94290), pour la rénovation de la piste d'athlétisme au stade sous la Lune au prix de 763 864,15 € HT (913 581,52 € TTC).

N° 10-219 du 14 mai 2010 : PASSATION d'un marché avec la société POLY EQUIPEMENTS, sise 6 chemin du Moulin à Grigny (91351) pour la location et l'installation

de stands d'animation et de grilles « caddie » destinés au forum des associations pour un montant global de 18 840 €.

N° 10-220 du 14 mai 2010 : PASSATION d'un marché avec la société FORCLUM TECH AUDIO, sise 2 rue Flora Tristan à La Plaine Saint Denis (95944), pour des travaux de rénovation du câblage scénique du pavillon Baltard s'élevant à 206 122,90 € HT (246 522,99 € TTC).

N° 10-221 du 17 mai 2010 : DESIGNATION de Maître Pigot, avocat exerçant 16 avenue de Friedland à Paris (75008) pour représenter la Commune devant le Tribunal Administratif de Melun dans le cadre de la procédure de référé préventif engagée par elle préalablement aux travaux de dépollution du site de l'ancienne école Marie Curie, les honoraires étant fixés à 230 € HT / heure les 15 premières heures et à 200 € HT / heure pour les suivantes.

N° 10-222 du 18 mai 2010 : APPROBATION d'un contrat avec la société ALTARES – D&B, sise 55 avenue des Champs Pierreux à Nanterre (92012) permettant la consultation d'informations légales concernant les entreprises, pour un coût de 1 500 € HT (1 794 € TTC).

N° 10-223 du 20 mai 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec le Parc Interdépartemental des Sports et de Loisirs – Le Tremblay, sis 11 boulevard des Alliés à Champigny-sur-Marne (94500), représentée par Mme Marie-Christine Nungesser sa directrice, pour la location de deux courts de tennis à l'occasion des Jeux du Val de Marne, moyennant la somme de 25,20 €.

N° 10-224 du 20 mai 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace de 4 mètres linéaires moyennant le paiement de 40 € avec M. Alain Saunier, artisan biscuitier, dans le cadre de sa participation au marché médiéval.

N° 10-225 du 20 mai 2010 : PASSATION d'une convention de prestation de services avec l'association Age d'Or de France, représentée par Mme Elisabeth Bastard, sa présidente, domiciliée 135 bis rue de Rome à Paris (75017) relative à l'organisation de séances de conte à la Bibliothèque municipale Cavanna, pour un prix de 600 € (5 demi-journées).

N° 10-226 du 20 mai 2010 : PASSATION d'un contrat avec l'association culturelle L'art en Liberté, sise 12 rue Maurice Denis à Champigny-sur-Marne (94500), représentée par Mme Vanna Burro sa présidente, relative à l'organisation de quatre séances de contes à la bibliothèque municipale Cavanna, pour un prix de 500 €.

N° 10-227 du 21 mai 2010 : PASSATION d'un marché avec la société POLY EQUIPEMENTS sise 6 chemin du Moulin à Grigny (91351) relatif à l'acquisition d'une plate-forme modulable - avec reprise de l'ancien matériel – pour un montant de 30 300 € HT (36 238,80 € TTC).

N° 10-228 du 25 mai 2010 : INSTITUTION d'une régie d'avance temporaire au Pôle Jeunesse pour le paiement des dépenses (hébergement, repas, activités culturelles, sportives...) générées par l'organisation du séjour européen du 26 juillet au 1er août 2010.

N° 10-229 du 26 mai 2010 : ACCEPTATION de l'indemnité proposée par AXA France IARD d'un montant de 905,80 € pour la réfection des embellissements d'un appartement sis 2 rue Thiers à Nogent, endommagé par un dégât des eaux survenu le 5 septembre 2008, le versement d'une indemnisation complémentaire de 292,20 € étant prévue après exécution des travaux, sur présentation de facture.

N° 10-230 du 26 mai 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec le Golf du Parc du Tremblay, représenté par M. Jeantet, son directeur, situé 33 avenue Jack Gourevitch à Champigny-sur-Marne (94500) relative à la location du parcours pitch and putt le 17 juin 2010 dans le cadre des Jeux du Val de Marne pour un montant de 91,50 €.

N° 10-231 du 27 mai 2010 : PASSATION d'un marché avec la société EXPERT NETT, sise 8 avenue de la Durance à Buchelay (78200) pour l'acquisition de 4 vélos électriques, moyennant le prix de 4 641 € HT (5 549,44 € TTC) et la fourniture de pièces détachées pour un montant maximal annuel de commandes fixé à 3 000 € TTC.

N° 10-232 du 27 mai 2010 : PASSATION d'une convention avec la société AIR LIQUIDE, sise 6 allée Joliot-Curie à Saint-Priest (69792) relative à la mise à disposition d'un emballage de gaz au Centre Technique Municipal pour un montant de 682 € TTC.

N° 10-233 du 28 mai 2010 : PASSATION d'un contrat avec la société A2R Sarl, sise 25 rue Pasteur à Bezons (95870) pour l'organisation d'une animation dans le cadre de la fête des Bords de Marne le 20 juin 2010, le montant de la prestation s'élevant à 2 532 € TTC.

N° 10-234 du 28 mai 2010 : PASSATION d'un contrat avec l'association Accordéon 2000, sise 56 bis rue du Château des Rentiers à Paris (75013), relatif à l'organisation d'une animation dans le cadre de la fête des Bords de Marne le 19 juin 2010, le montant de la prestation s'élevant à 3 695,50 € TTC.

N° 10-235 du 28 mai 2010 : PASSATION d'un contrat avec l'association France Lyrique, sise 23 rue des Bons Enfants à Montgeron (91230) pour l'organisation d'une animation à l'occasion de la fête des Bords de Marne le 26 juin 2010, le montant de la prestation s'élevant à 2 637,50 € TTC.

N° 10-236 du 1er juin 2010 : PASSATION d'une convention avec la Commune du Perreux-sur-Marne pour la mise à disposition à titre gratuit de l'exposition « les livres, c'est bon pour les bébés » qui sera présentée à la Bibliothèque Municipale Cavanna du 2 au 30 novembre 2010.

N° 10-237 du 1er juin 2010 : APPROBATION de l'avenant n°3 prorogeant d'une durée d'un an la convention d'occupation précaire passée le 5 mai 2008 relative à un logement d'urgence situé au 69 boulevard de Strasbourg à Nogent-sur-Marne.

N° 10-238 du 2 juin 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux, représentée par M. Julien Foussard, responsable de l'antenne Ile de France, relative à l'organisation d'animations pédagogiques et de conférences pour les enfants de l'école maternelle Val de Beauté, le coût de cette prestation s'élevant à 300 €.

N° 10-239 du 2 juin 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association Vivaldi a dit, représentée par sa présidente, Mme Tonia Humbert, sise 6 rue du Général de Gaulle à Neuilly-Plaisance (93360) pour des prestations d'accompagnement musical dans le cadre de la présentation par des élèves d'écoles primaires d'un conte musical à la Scène Watteau le 12 juin, le montant de la prestation s'élevant à 2 600 €.

N° 10-240 du 2 juin 2010 : PASSATION d'un contrat avec la Compagnie Les Toupies, représentée par son président, M. Arnaud Duprez, pour trois représentations du spectacle « 1,2,3... coucou » à la bibliothèque municipale Cavanna moyennant le prix de 1 100 €.

N° 10-241 du 2 juin 2010 : MODIFICATION de l'article 2 de l'arrêté n°10-185 du 12 avril 2010 désignant en lieu et place de l'Eco Point de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne, la Casse Roche, sise 68 rue du Bois Galon à Fontenay-sous-Bois comme centre de décharge du groupe haute pression antérieurement affecté à la régie Nettoyage spécifique.

N° 10-242 du 4 juin 2010 : PASSATION d'un avenant au marché conclu avec la société PARTANCE le 3 décembre 2009 actant du prix du séjour en Autriche (841 € TTC) pour un nombre de participants compris entre 35 et 42 personnes.

N° 10-243 du 4 juin 2010 : PASSATION d'un avenant n°3 au marché conclu avec la société OFFICE DEPOT le 31 octobre 2007 intégrant un nouveau catalogue et une nouvelle grille des prix.

N° 10-244 du 4 juin 2010 : PASSATION d'un marché avec la société CAP INGELEC, sise 4-6 allée Kepler à Champs-sur-Marne (77420) pour la maîtrise d'œuvre de travaux de rénovation de la chaufferie du groupe scolaire Guy Moquet-Paul Bert, la prestation s'élevant à 39 395 € HT (47 116,42 € TTC).

N° 10-245 du 7 juin 2010 : PASSATION d'un contrat avec l'association Culture Guinguette, représentée par M. Jean-Yves Dupain, sise Château Lorenz, 11 avenue G. Clémenceau à Bry-sur-Marne, relatif à l'organisation d'une guinguette éphémère à l'occasion de la manifestation « Bords de Marne en fête » pour un prix de 2 800 €.

N° 10-246 du 7 juin 2010 : PASSATION d'un contrat avec la Société Nautique Vigneux, représentée par M. Charles Magne, sise centre G. Brassens, avenue du Mal Leclerc à Vigneux-sur-Seine (91270) relatif à l'organisation d'une animation de joutes nautiques à l'occasion de la manifestation « Bords de Marne en fête », pour un prix de 5 980 €.

N° 10-247 du 7 juin 2010 : MODIFICATION des dates du séjour organisé à Brest pour des enfants de l'école Paul Bert, le bâtiment de la marine nationale Antharès devant les accueillir étant en opération aux dates initialement prévues.

N° 10-248 du 7 juin 2010 : PASSATION d'un marché adapté avec la société A.F.D., sise 20 rue de la Régalade à Courtry (77181) pour des travaux de remplacement des menuiseries aluminium du Centre Nautique, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 48 000 € HT.

N° 10-249 du 7 juin 2010 : PASSATION d'un contrat avec l'association Muséatre, représentée par Mme Marie-Thérèse Ferrari, présidente, pour la présentation du spectacle « Albert Camus Le Premier Homme » à la bibliothèque municipale Cavanna, le prix de cette prestation s'élevant à 1 000 €.

N° 10-250 du 8 juin 2010 : PASSATION d'un contrat avec la Compagnie des z'humbles, représentée par M. Patrick Pujar, président, sise 14 square Beethoven à Fontenay-le-Fleury (78330) pour un spectacle d'improvisation théâtrale à la bibliothèque municipale Cavanna, moyennant un prix de 300 €.

N° 10-251 du 14 juin 2010 : AVENANT n° 2 à l'acte constitutif de la régie de recettes du 8 octobre 2004 permettant à la régie d'encaisser la participation des familles pour les ateliers du soir dans les établissements élémentaires.

N° 10-252 du 14 juin 2010 : PASSATION d'une convention avec l'association VGA Saint Maur Voile, représentée par M. Jean-François Bedu, président, sise 8 avenue du nord à Saint-Maur (94100) pour l'organisation de stages d'initiation à la voile destinés aux jeunes Nogentais du 23 au 25 août 2010, le montant de cette prestation s'élevant à 225 €.

N° 10-253 du 14 juin 2010 : PASSATION d'un marché adapté avec la société Papeteries PICHON pour l'achat de fournitures scolaires destinées aux écoles, centres de loisirs et crèches, le montant annuel de commandes étant fixé au minimum à 30 000 € HT et au maximum à 60 000 € HT.

N° 10-254 du 15 juin 2010 : PASSATION d'une convention avec la Croix Rouge Française, représentée par M. Franck Lanore, président de la Délégation départementale du Val de Marne relative à la mise à disposition d'une équipe nautique de secouristes lors des joutes nautiques organisées sur la Marne le 20 juin 2010 pour un montant de 460 €.

N° 10-255 du 15 juin 2010 : PASSATION d'un marché adapté pour la fourniture de mobiliers urbains à usage des vélos avec la société AREA sise 17 rue de l'Ariane à L'Union (31 240) pour le lot n°1 - supports à vélos pour un montant annuel maximum de commandes fixé à 35 000 € TTC et avec la société ESPACE HARMONIE, sise 110 avenue Marceau à Courbevoie (92400) pour le lot n°2 - abris à vélos, le montant annuel maximum de commandes étant fixé à 20 000 € TTC.

N° 10-256 du 18 juin 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec l'UNION des GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS (UGAP), sise 1 boulevard Archimède à Champs-sur-Marne (77400) pour la maintenance d'un photocopieur installé à l'école Guy Mocquet, le montant de la redevance trimestrielle s'élevant à 190,06 € HT.

N° 10-257 du 18 juin 2010 : DESIGNATION de Maitre Pigot, avocat exerçant au 16 avenue de Friedland à Paris (75008) pour représenter la Commune devant le Tribunal Administratif de Melun suite au recours introduit par un candidat évincé du marché d'assistance juridique pour la délégation de service public du centre nautique de la Commune, le montant des honoraires étant fixé à 240 € HT les quinze premières heures et à 200 € à partir de la seizième heure.

Dernier article :
Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Et ont les membres présents signés après lecture,

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Pour le Maire,
Le Conseiller Délégué